



VILLE DE
LA TOUR - DE - PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2013

le 1er mai 2013

Concerne :

La gestion et les comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2012 à fr. 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2012 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2011. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2012 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2013

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 6/2013 du 1^{er} mai 2013,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2012 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :



Adopté par la Municipalité le 25 mars 2013

Annexes : Comptes 2012
 Rapport d'activités 2012



Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2012	COMPTES 2011
<u>ACTIF</u>		
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	27'410.35	23'845.50
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	93'926.40	841'004.30
CER compte no A9000.75.99 - compte courant	2'040'670.70	2'039'296.90
Impôt anticipé à récupérer	894.39	10'813.32
TOTAL DE L'ACTIF	2'162'901.84	2'914'960.02
<u>PASSIF</u>		
Facture à payer	155'151.50	132'299.05
	155'151.50	132'299.05
Fonds propres		
Capital au 1er janvier	2'782'660.97	2'511'392.87
Résultat de l'exercice	-774'910.63	271'268.10
Capital au 31 décembre	2'007'750.34	2'782'660.97
TOTAL DU PASSIF	2'162'901.84	2'914'960.02
Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2012	BUDGET 2012
		COMPTES 2011
<u>PRODUITS</u>		
Revenus des capitaux	2'555.45	1'500
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	377'765.00	374'910
TOTAL DES PRODUITS	380'320.45	376'410
		403'639.06
<u>CHARGES</u>		
Frais bancaires	79.58	-
Frais de secrétariat et de fonctionnement	13'799.50	8'000
Etude projet d'agglomération "transports et urbanisation"	111'352.00	150'000
Provision prolongation mandat MRS	17'116.00	
Provision mandat de coordination générale	20'836.00	
Provision mandat de coordination Riviera	73'400.00	
Rénovation de l'Auditorium Stravinski	1'000'000.00	1'000'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	30'000.00	-
TOTAL DES CHARGES	1'155'231.08	1'158'000
		132'370.96
RESULTAT = Perte de l'exercice	-774'910.63	-781'590
		271'268.10

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service

G. Altermath

Vevey, le 18 mars 2013

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2012, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2012 : présidence par M. Serge Jacquin, syndic de Chardonne, vice-présidence par M. Bernard Degex, syndic de Blonay.
- Dès le 1^{er} juillet 2012 : présidence par M. Bernard Degex, syndic de Blonay, vice-présidence par M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2012 : président, M. Freddy Aegerter, conseiller communal à Chardonne, rapporteur, M. Pascal Brauchli, conseiller communal à Chardonne.
- Dès le 1^{er} juillet 2012 : président, M. Gianni Ghiringhelli, conseiller communal à Blonay, rapporteur, M. Nicolas Mignot, conseiller communal à Blonay.

ACTIVITÉS 2012

Le CA s'est réuni à huit reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), il a suivi l'évolution des dossiers et a traité les demandes de soutien, en particulier :

- lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et /ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ;
- dépôt du préavis relatif à la rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski ;
- suite de l'étude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Riviera / Veveyse / Haut-Lac (Rivelac) ;
- demande de soutien de la commune de Vevey pour la rénovation de la salle del Castillo ;
- projet d'Espace régional des Pléiades.

Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et / ou d'une gouvernance régionale

Rappelons que les municipalités ont confirmé en début de législature 2011-2016 leur volonté de poursuivre les réflexions quant à un éventuel rapprochement institutionnel sur la Riviera par le biais d'une « étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une autre forme de gouvernance régionale ». Conformément à l'intitulé de l'étude, l'objectif des municipalités était, d'une part, d'évaluer concrètement quels seraient les avantages et les inconvénients d'un rapprochement institutionnel entre les communes, et, d'autre part, d'explorer toutes les pistes possibles, sans se limiter à la seule hypothèse d'une fusion entre les dix communes.

L'attribution du mandat d'étude étant soumise à la procédure des marchés publics, procédure obligatoire pour les marchés de service de plus de Fr. 250'000.-, les municipalités ont délégué fin 2011 au CA la compétence de suivre la procédure et d'adjudiquer le marché.

Avec l'appui du bureau Techdata, spécialiste des procédures de marchés publics, le CA a publié début 2012 un appel d'offres public sur la base du cahier des charges de l'étude validé par les municipalités.

Au terme de la procédure d'évaluation des 5 offres reçues, le mandat a été adjugé en mai 2012 pour un montant de Fr. 516'672.- à l'offre la plus avantageuse économiquement, présentée par un groupement de mandataires réunissant des spécialistes de l'ensemble des domaines d'études visés (Urbaplan SA, D. Grassi Pirrone, F. Meyer, J. Ruegg, D. Kübler, M.I.S Trend).

L'adjudication définitive du mandat étant conditionnée à la reconnaissance de l'intérêt public régional de l'étude par les dix conseils communaux et à leur accord sur le principe d'un financement par la CIEHL, un préavis spécifique a été déposé devant les conseils communaux en juillet 2012. Une séance d'information commune à l'intention des commissions ad hoc a été organisée le 28 août 2012, en présence des mandataires.

Le préavis a finalement été adopté à l'unanimité par les dix conseils communaux en automne 2012.

Le CA a annoncé officiellement le démarrage de l'étude par le biais d'une communication du 22 novembre 2012 à l'ensemble des conseils communaux. Un montant de Fr. 350'000.-, calculé au prorata des 18 mois d'étude prévus, a été inscrit au budget 2013 de la CIEHL.

Ainsi qu'il l'a fait en 2012 pour la procédure de marchés publics, le CA, avec l'appui du SAI, va « piloter » l'avancement de l'étude tout au long des travaux. Les autorités, municipalités et conseils communaux, seront évidemment étroitement associées aux réflexions. Une information régulière à la population est en outre prévue tout au long de l'étude.

Auditorium Stravinski

Pour rappel, la commune de Montreux a procédé en 2011 aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, rendus nécessaires après 20 ans d'exploitation. Une demande de soutien portant uniquement sur la rénovation de la salle de concert avait été adressée à la CIEHL en 2010, pour un montant de Fr. 1'000'000.-.

Reconnue d'intérêt régional par le CA et les municipalités en 2011, cette demande a fait l'objet d'un préavis spécifique déposé début 2012 devant les conseils communaux, qui ont reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional du projet et approuvé le principe d'une participation financière de la CIEHL aux travaux. Le montant de la participation approuvé par les municipalités et le CA, soit Fr. 1'000'000.-, a été versé en août 2012.

Suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

L'étude du PA T/U Rivelac (rapport final et annexes) ayant été signée le 23 décembre 2011 puis transmis pour examen à la Confédération dans le délai imparti du 31 décembre 2011, l'année 2012 a été consacrée essentiellement à l'organisation d'une consultation publique ainsi qu'à la préparation des modalités de travail pour la mise en œuvre du projet une fois connue la décision de la Confédération.

Les partenaires du projet d'agglomération (COPIL) ont accepté de prolonger le mandat du bureau MRS (auteur de l'étude) pour appuyer le Service du développement territorial (SDT) durant la phase de consultation publique et les liens avec la Confédération (réponses aux questions notamment). Le financement de ce mandat est réparti selon la même clé que pour le mandat d'étude. Le montant total est de Fr. 36'828.-, la part de la Riviera s'élève quant à elle à Fr. 17'116.-.

Le canton ayant annoncé qu'il n'assumerait plus la coordination générale du projet, la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) a réfléchi à une nouvelle organisation de travail permettant à chaque secteur de l'agglomération d'avancer sur ses propres études tout en conservant une coordination globale du projet.

Ces propositions ont été validées par les partenaires du PA T/U en mai 2012, comme suit :

- ⇒ travail par secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), chaque secteur s'organisant pour mener à bien les "chantiers" et mesures du projet;
- ⇒ recadrage des organes de pilotage, notamment techniques, en raison de certains dysfonctionnements constatés durant la phase d'étude;
- ⇒ octroi d'un mandat de coordination générale du projet à une équipe pluridisciplinaire, permettant d'assurer la coordination et le suivi entre les différents partenaires;
- ⇒ clé de répartition plus équitable que celle qui avait été arrêtée pour l'étude du PA T/U.

La CORAT a mis en évidence la nécessité de disposer, au niveau de la région, d'un appui technique de coordination et de suivi, et s'est attelée dès l'été 2012 à la rédaction d'un cahier des charges en vue de l'attribution d'un mandat spécifique à la Riviera. Sur proposition de la CORAT, les municipalités ont accepté à l'unanimité l'octroi d'un mandat de coordination Riviera au bureau team+ en octobre 2012, pour un montant de Fr. 73'400.-. Le financement de ce mandat est assuré par le biais de la CIEHL.

En parallèle, le bureau team+ a également été mandaté à fin 2012 par l'ensemble des partenaires du PA T/U pour assurer la coordination générale du projet, pour un montant total de Fr. 62'510.-.

Sur proposition de la CORAT, la clé de répartition de ce mandat est basée sur une participation du canton de Vaud, respectivement des communes chacun pour 50% du montant total. La part des communes est de surcroît répartie au prorata du nombre de communes concernées au sein de chaque secteur géographique, soit :

Secteur Riviera (10 communes : 67%) par la CIEHL	Fr. 20'836.-
--	--------------

Secteur Veveyse (1 commune : 7%)	Fr. 2'084.-
----------------------------------	-------------

Secteur Haut-Lac (4 communes : 26%)	Fr 8'335.-
-------------------------------------	------------

Comme pour le mandat d'appui et de coordination technique du secteur Riviera, la participation de la Riviera au mandat de coordination générale du PA T/U est assurée par le biais de la CIEHL.

Au surplus, un compte-rendu détaillé de ces travaux figure dans le rapport d'activités 2012 de la CORAT et dans celui du SAI. En outre, le site internet du SAI a été régulièrement mis à jour, jusqu'au dépôt du rapport final et de ses annexes auprès de la Confédération, et permet de consulter en ligne les principales informations et documents s'y rapportant.

Rénovation de la salle del Castillo

Donnant suite à un concours de projet lancé en 2009 pour l'aménagement global des Jardins du Rivage et de la salle del Castillo, la Municipalité de Vevey a déposé un préavis municipal en décembre 2011 devant son conseil communal portant sur un crédit d'ouvrage pour financer notamment la restauration et la transformation de la salle del Castillo, pour un montant d'environ de Fr. 19 millions. Dit préavis a été accepté en février 2012.

Courant avril 2012, la municipalité de Vevey a transmis au CA une demande de soutien financier. La demande portait uniquement sur une participation de la CIEHL aux coûts d'aménagement des éléments techniques d'exploitation, dont le montant était estimé à environ Fr. 2 millions sur le budget total d'environ Fr. 19 millions. La demande de soutien à la CIEHL portait sur un montant de Fr. 300'000.-.

Après examen du dossier, le CA a reconnu l'importance régionale de la salle del Castillo, régulièrement utilisée pour l'organisation de manifestations régionales en complément de l'Auditorium Stravinski. L'accueil de ces manifestations nécessitant des aménagements techniques supplémentaires, le principe d'un soutien financier destiné uniquement à ces travaux spécifiques a été admis. Les municipalités ont confirmé ce point de vue et donné leur accord pour une participation d'un montant de l'ordre de Fr. 300'000.-.

Un préavis spécifique sera déposé devant les conseils communaux en 2013.

Espace régional des Pléiades

Rappelons qu'une première demande de soutien a été portée devant le CA de la CIEHL par les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en 2008 pour la création d'un « Centre de sports et de loisirs des Motalles » (cf. rapport d'activités 2008).

Suite au retrait du projet initial, jugé trop ambitieux, un nouveau projet d'Espace régional des Pléiades a été présenté au CA et reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Consultées dans le courant de l'automne 2010, les municipalités ont confirmé leur accord de principe au projet et se sont déclarées favorables à l'octroi d'un soutien de Fr. 600'000.-, l'une d'entre elles souhaitant toutefois quelques précisions supplémentaires.

Dès l'obtention des éléments complémentaires et précisions demandés, le CA prévoit le dépôt d'un préavis spécifique sur cet objet devant les conseils communaux pour décision. Les municipalités de Blonay et St-Légier ayant annoncé que les travaux n'étaient finalement pas prévus avant 2014, le dépôt du préavis initialement prévu en 2012 a été reporté.

Autre point traité par le CA

Dans le cadre de l'établissement du budget 2013 de la CIEHL et comme indiqué dans le préavis y relatif, une mise en perspective des dépenses d'ores et déjà prévues et/ou annoncées a fait l'objet d'une première discussion / réflexion au sein du CA en automne 2012, avec l'objectif de poursuivre en 2013.

Dans ce cadre, il a notamment été question du projet de stade de la Saussaz et des hypothèses de financement régional pour des projets de cette importance. Dans le cas précis, le CA de la CIEHL a estimé qu'à l'instar des terrains de football en 2007, ce projet devrait plutôt faire l'objet d'un préavis spécifique hors CIEHL.

Comptes 2011 et budget 2013

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 2 mai 2012 pour l'examen des comptes 2011 et le 7 novembre 2012 pour l'examen du budget 2013. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont notamment été abordés le projet d'agglomération, l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale, ainsi que les projets faisant l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la CIEHL (Auditorium Stravinski / Salle del Castillo / Espace régional des Pléiades).

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2011 et le budget 2013 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTE 2012

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2011, ont atteint le montant de Fr. 377'765.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 2'555.45, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 380'320.45.

Comme mentionné précédemment, la CIEHL a versé en 2012, Fr. 1'000'000.- pour la rénovation de l'Auditorium Stravinski.

A cela s'ajoute des provisions pour les projets suivants :

Projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac

- Fr. 17'116.- pour la prolongation du mandat du bureau MRS dans le cadre de la consultation sur l'étude;
- Fr. 20'836.- pour le mandat de coordination générale du projet;
- Fr. 73'400.- pour le mandat de coordination Riviera.

Etude d'opportunité et de faisabilité de fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale

- Fr. 30'000.- pour les prestations effectuées par les mandataires en 2012.

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 13'799.50. L'augmentation de ces frais par rapport à 2011 s'explique notamment par une forte augmentation du nombre de séances du CA (2 en 2011, 8 en 2012) et du dépôt de deux préavis régionaux.

Le montant total des charges, y compris Fr. 79.58 de frais bancaires, s'élèvent à Fr. 1'155'231.08. Le résultat net de l'exercice 2012 est une perte de Fr. 774'910.63. En conséquence, le capital disponible diminue de Fr. 2'782'660.97 à Fr. 2'007'750.34 au 31 décembre 2012.

Au nom du Conseil administratif

Bernard Degex
Président
Syndic de Blonay

Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2012

Vevey, le 7 mars 2013 / SYG/LMS/jm/nc